



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



pôle emploi

RE

**START**

*Semaine de la création  
et reprise d'entreprise*

pôle emploi



Un événement national dédié à  
l'entrepreneuriat et au retour à l'emploi  
du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021

# 4<sup>e</sup> Semaine de la création et de la reprise d'entreprise

## Une semaine pour faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises

Selon les données publiées par l'Insee en février 2021, le nombre total de créations d'entreprises en France a atteint un nouveau record avec 848 200 créations en 2020, soit 4 % de plus qu'en 2019. Une hausse qui doit largement à l'essor des immatriculations d'entreprises sous le régime micro-entrepreneur. Le nombre d'entreprises « classiques », lui, diminue fortement (-13 %).

En tête des secteurs les plus dynamiques, on trouve celui des transports et de l'entreposage. Avec 101 100 nouvelles entreprises en 2020, il génère à lui seul 12 % des créations. Une croissance dopée par l'augmentation des activités de livraison à domicile, en particulier depuis la fin du premier confinement, en mai 2020. Avec 130 000 nouvelles entreprises, le commerce génère 15 % de l'ensemble des créations en 2020. Le secteur profite largement des activités de ventes à distance, en hausse de 50 % par rapport à 2019, qui se font également principalement sous le régime d'autoentrepreneur. Le secteur des activités immobilières est le troisième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations à hauteur de 10 %.

En 2020 comme en 2019, les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans. La part des moins de 30 ans s'accroît : elle est de 41 % en 2020, contre 38 % en 2019. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (42 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (33 %). En 2020, les femmes ont créé 39 % des nouvelles entreprises individuelles. Cette proportion est quasi stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Elle reste quasi identique pour les créations d'entreprises individuelles classiques et pour les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur.

L'entrepreneuriat rencontre toujours un réel écho chez les demandeurs d'emploi, perçu comme une alternative au salariat. Avec la 4<sup>e</sup> édition de la Semaine nationale de la création et de la reprise d'entreprise, Pôle emploi et son réseau de partenaires (le réseau BGE, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Initiative France, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat et l'Agence France Entrepreneur) se mobilisent pour accompagner la reprise économique, faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises, expliquer les dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise et sécuriser les parcours des créateurs d'entreprises.

Pour répondre aux besoins de tous les entrepreneurs, près de 900 événements et animations thématiques seront proposés dans les agences Pôle emploi et chez ses partenaires pour accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux à toutes les étapes de leurs démarches, depuis l'identification du projet professionnel et des compétences requises jusqu'à la recherche de financements, en passant par l'aide au choix du statut juridique et l'élaboration du business plan : *espace game* pour révéler les envies d'entreprendre des jeunes demandeurs d'emploi, visite d'un *food truck* pour les porteurs de projet dans la gastronomie, visio-conférence sur les aides dans le milieu agricole, ...

L'ensemble des événements sont répertoriés sur le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)

## Pôle emploi, « premier business angel de France »

De plus en plus de personnes, chaque année, ont la volonté de s'orienter dans cette voie car la création d'entreprise est une solution de retour à l'emploi possible. La recherche d'autonomie est la principale motivation des demandeurs d'emploi à la création d'entreprise. L'accompagnement d'un projet de création d'entreprise favorise sa réussite (76 % sont en activité 3 ans après). Aussi, pour accompagner les demandeurs d'emploi vers la création d'entreprise, Pôle emploi, qui a recentré son action sur la phase d'aide à l'émergence des projets, dispose d'une palette de services adaptés aux besoins de ces futurs entrepreneurs.

## Conseiller et accompagner pendant tout le processus de création

Pour aider à faire émerger les projets, Pôle emploi organise des ateliers thématiques (« M'imaginer créateur d'entreprise ? », « Structurer mon projet de création d'entreprise »...) pour donner toutes les informations aux futurs entrepreneurs sur les différentes étapes pour créer une entreprise et/ou promouvoir l'entrepreneuriat.

En amont de la démarche, Activ'Créa est proposé afin d'aider le demandeur d'emploi à clarifier son projet et de déterminer si le démarrage d'un parcours de création est pertinent et adapté. Du diagnostic sur les motivations à la naissance d'une idée, cet accompagnement

personnalisé de trois mois maximum est clé pour donner confiance, susciter l'envie ou faire mûrir un projet.

Une fois engagé dans la démarche, le demandeur d'emploi est orienté vers le réseau des partenaires de Pôle emploi, en lien avec les Conseils régionaux, pour bénéficier d'un accompagnement spécialisé en fonction de ses besoins. Ils viendront évaluer son projet et définir avec lui la marche à suivre pour le concrétiser. Pôle emploi reste bien sûr présent pour accompagner les nouveaux entrepreneurs jusqu'à la réussite de leur projet.

## Proposer des services numériques aux créateurs d'entreprises

Pour répondre aux nouveaux usages du numérique et proposer davantage de services aux demandeurs d'emploi car l'accompagnement est l'une des clés de la réussite pour anticiper les difficultés et saisir les opportunités, Pôle emploi propose un espace dédié aux créateurs d'entreprises sur sa plateforme digitale Emploi Store. Ouvert aux demandeurs d'emploi comme aux salariés, il regroupe 38 services en ligne gratuits qui sont proposés aux porteurs de projets pour les aider à se

poser les bonnes questions : « Suis-je prêt à entreprendre », préciser mon idée et mes motivations avec « ma création d'entreprise », rédiger mon business plan avec « mon business plan », simuler me demande de crédit avec l'ADIE,.... Un « B.A-BA sur la création et la reprise d'entreprise » y est également proposé, permettant à l'utilisateur de se projeter dans le « rôle » du repreneur ou créateur d'entreprise, pour évaluer ses points forts et ses points de progression.

## Soutenir financièrement les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité

Pôle emploi est aujourd'hui reconnu comme l'un des principaux soutiens financiers à la création d'entreprise. Au moment de la création d'entreprise, les futurs créateurs peuvent en effet bénéficier de plusieurs aides financières en fonction de leur besoin, et après en avoir discuté avec leur conseiller Pôle emploi.

L'ACRE (Aide au Créateur ou Repreneur d'entreprise), accordé par l'Urssaf, permet de bénéficier d'une exonération temporaire des cotisations sociales, et d'un maintien temporaire de la protection sociale et des minima sociaux

Les demandeurs d'emploi indemnisés peuvent opter pour l'Aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) sous réserve de l'obtention de l'ACRE et ainsi recevoir 45 % du montant de leurs allocations-chômage sous forme de capital versé en deux fois.

Le maintien des allocations, sous certaines conditions. Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux financièrement les créateurs et les repreneurs pour les aider à viabiliser leur projet et à créer leur entreprise.



### Contact presse Pôle emploi Normandie

Lise Goujard - Attachée de presse - 06.63.34.77.92 / lise.goujard@pole-emploi.fr

